

eau  
métropole  
ROUENNORMANDIE



**NOTE LIMINAIRE - ANNEXES  
2021**

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le



ID : 076-200023414-20221116-C2022\_0664-DE

# ANNEXE I

## Factures types

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement sont identiques pour les 71 communes de la Métropole depuis 2021 suite à la fin de l'harmonisation et à la fin des dernières délégations de service public,

Toutefois, la facture d'eau varie selon les critères suivants :

▪ Le zonage de pollution domestique :

Les 71 communes de la Métropole sont classées selon trois zones de pollution domestiques définie par l'Agence de l'Eau dans le cadre du XI programme pour la période 2019-2024 : zone de base, zone moyenne et zone renforcée. Pour chacune des trois zones un taux est appliqué et modulé en fonction des pollutions constatées dans les territoires et des efforts nécessaires pour les réduire, les éliminer et atteindre le bon état écologique des eaux.

▪ Le système d'assainissement :

Sur les 70 communes de la Métropole, seule la commune d'Yville-sur-Seine ne dispose pas d'un système d'assainissement collectif. Les usagers de cette commune ne sont pas assujettis à la redevance d'assainissement collectif ni de la redevance modernisation des réseaux de collecte,

Ainsi, en application de ces critères, la facturation des 71 communes de la Métropole peut être regroupée en 4 factures types :

- une facture type correspondant aux communes disposant d'un système d'assainissement en tout ou partie collectif et classées en zone de pollution de base,
- une facture type correspondant aux communes disposant d'un système d'assainissement en tout ou partie collectif et classées en zone de pollution moyenne,
- une facture type correspondant aux communes disposant d'un système d'assainissement en tout ou partie collectif et classées en zone de pollution renforcée,
- une facture type correspondant à la commune d'Yville-sur Seine ne disposant pas de système d'assainissement collectif et classée en zone pollution renforcée.

# ÉVOLUTION FACTURE EAU

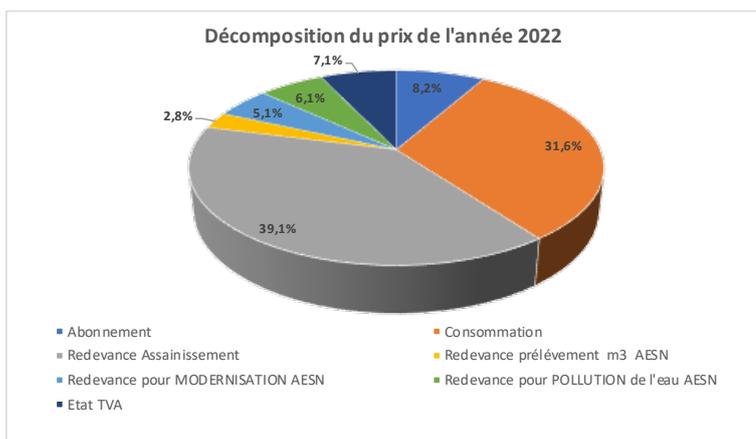
## Communes classées en zone de pollution base

BIHOREL  
BONSECOURS  
BOIS-GUILLAUME  
BOOS  
DARNÉTAL  
DÉVILLE-LÈS-ROUEN  
FONTAINE-SOUS-PRÉAUX  
HOULME  
HOUPEVILLE  
ISNEAUVILLE  
MALAUNAY  
MAROMME  
MESNIL-ESNARD

MONTMAIN  
NEUVILLE-CHANT-D'OISEL  
NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE  
FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE  
QUÉVREVILLE-LA-POTERIE  
RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER  
SAINT-AUBIN-ÉPINAY  
SAINT-JACQUES-SUR-DARNÉTAL  
SAINT-LÉGER-DU-BOURG-DENIS  
SAINT-MARTIN-DU-VIVIER

		2 021		2022		Décomposition de la facture		
Décomposition de la facture d'Eau 120 m3		Tarifs 2021 en € HT /m3	Montant 2021 en €	Tarifs en € HT /m3	Montant 2022 en €	Evolution tarifs entre 2021 et 2022 en %	2021	2022
							%	%
MRN	Total EAU en € (abonnement et consommation)		169,28		173,51	2,5%		
	Abonnement (part fixe)		34,95		35,83	2,5%	8,2%	8,2%
	Consommation (part variable)							
	De 0 à 40 m3/an	0,9472	37,89	0,9709	38,84	2,5%		
	De 41 à 100 m3/an	1,1327	67,96	1,1610	69,66	2,5%		
De 101 à 120 m3/an	1,4238	28,48	1,4594	29,19	2,5%			
	Total consommation (part variable)		134,33		137,69	2,5%	31,5%	31,6%
	Redevance d'assainissement collectif (en € HT/m3)		1,3845	1,4191	170,29	2,5%	39,0%	39,1%
	<b>I. Partie revenant à la Métropole Rouen Normandie</b>		<b>335,42</b>		<b>343,80</b>	<b>2,5%</b>	<b>78,7%</b>	<b>79,0%</b>
AESN	Redevance pour MODERNISATION AESN	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,0%	5,2%	5,1%
	Redevance pour POLLUTION de l'eau AESN 0,22 en €/ m3	0,2200	26,40	0,2200	26,40	0,0%	6,2%	6,1%
	Redevance prélèvement m3 AESN	0,1000	12,00	0,1000	12,00	0,0%	2,8%	2,8%
	<b>II. Partie revenant à l'Agence de l'Eau</b>		<b>60,60</b>		<b>60,60</b>		<b>14,2%</b>	<b>13,9%</b>
	Total facture HT 120 m3		<b>396,02</b>		<b>404,40</b>	<b>2,1%</b>	<b>92,9%</b>	<b>92,9%</b>
ETAT	TVA 5,5%*		11,42		11,66	2,0%		
	TVA 10%**		18,83		19,25	2,2%		
	<b>III. Part revenant à l'Etat (total TVA)</b>		<b>30,26</b>		<b>30,90</b>		<b>7,1%</b>	<b>7,1%</b>
	<b>Total facture TTC 120 m3</b>		<b>426,27</b>		<b>435,31</b>	<b>2,1%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

\* soumis à TVA de 5,5%: total eau, redevance prélèvement, redevance lutte contre pollution  
 \*\* soumis à TVA de 10% : redevance modernisation et assainissement



Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le



ID : 076-200023414-20221116-C2022\_0664-DE

# ÉVOLUTION FACTURE EAU

## Communes classées en zone de pollution moyenne

**SAINT-PAËR**

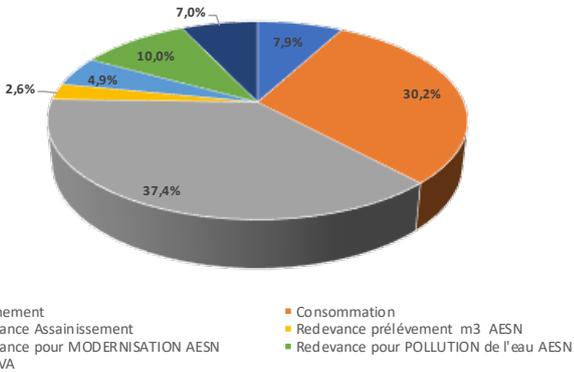
**SAINT-PIERRE-DE-VARENCEVILLE**

		2021		2022		Evolution tarifs entre 2021 et 2022 en %		
Décomposition de la facture d'Eau 120 m3		Tarifs 2021 en € HT /m3	Montant 2021 en €	Tarifs en € HT /m3	Montant 2022 en €			
MRN	Total EAU en € (abonnement et consommation)		169,28		173,51	2,5%		
	Abonnement (part fixe)		34,95		35,83	2,5%		
	Consommation (part variable)	De 0 à 40 m3/an	0,9472	37,89	0,9709	38,84	2,5%	
		De 41 à 100 m3/an	1,1327	67,96	1,1610	69,66	2,5%	
		De 101 à 120 m3/an	1,4238	28,48	1,4594	29,19	2,5%	
	Total consommation (part variable)		134,33		137,69	2,5%		
Redevance d'assainissement collectif (en € HT/m3)		1,3845	166,14	1,4191	170,29	2,5%		
<b>I. Partie revenant à la Metropole Rouen Normandie</b>			<b>335,42</b>		<b>343,80</b>	<b>2,5%</b>		
AESN	Redevance pour MODERNISATION AESN	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,0%		
	Redevance pour POLLUTION de l'eau AESN 0,38 en €/ m3	0,3800	45,60	0,3800	45,60	0,0%		
	Redevance prélèvement m3 AESN	0,1000	12,00	0,1000	12,00	0,0%		
	<b>II. Partie revenant à l'Agence de l'Eau</b>		<b>79,80</b>		<b>79,80</b>			
<b>Total facture HT 120 m3</b>			<b>415,22</b>		<b>423,60</b>	<b>2,0%</b>		
ETAT	TVA 5,5%*		12,48		12,71	1,9%		
	TVA 10%**		18,83		19,25	2,2%		
	<b>III. Part revenant à l'Etat (total TVA)</b>		<b>31,31</b>		<b>31,96</b>			
<b>Total facture TTC 120 m3</b>			<b>446,53</b>		<b>455,56</b>	<b>2,0%</b>		

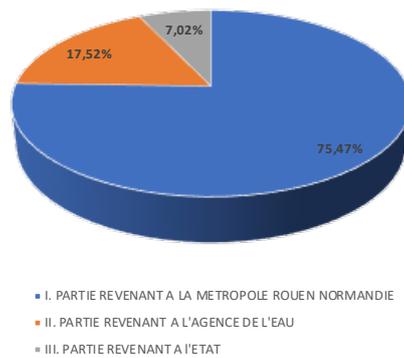
Décomposition de la facture	
2021	2022
%	%
7,8%	7,9%
30,1%	30,2%
37,2%	37,4%
75,1%	75,5%
5,0%	4,9%
10,2%	10,0%
2,7%	2,6%
17,9%	17,5%
93,0%	93,0%
7,0%	7,0%
100,0%	100,0%

\* soumis à TVA de 5,5%: total eau, redevance prélèvement, redevance lutte contre pollution  
 \*\* soumis à TVA de 10% : redevance modernisation et assainissement

Décomposition du prix de l'année 2022



Part de chaque organisme année 2022



# ÉVOLUTION FACTURE EAU

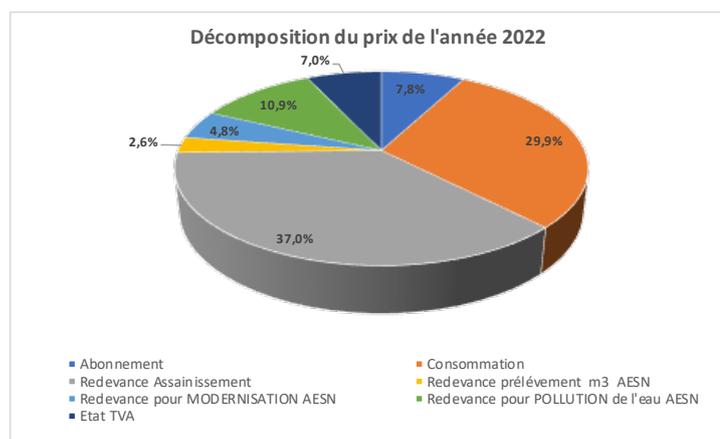
## Communes classées en zone de pollution renforcée

AMFREVILLE-LA-MI-VOIE  
ANNEVILLE-AMBOURVILLE  
AUTHIEUX-SUR-LE-PORT-SAINT-OUEN  
BARDOUVILLE  
BELBEUF  
BERVILLE-SUR-SEINE  
BOUILLE  
CANTELEU  
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF  
CLÉON  
DUCLAIR  
ELBEUF  
ÉPINAY-SUR-DUCLAIR  
FRENEUSE  
GOUY  
GRAND-COURONNE  
GRAND-QUEVILLY  
HAUTOT-SUR-SEINE  
HÉNOUVILLE  
JUMIÈGES  
LA LONDE  
MESNIL-SOUS-JUMIÈGES  
MONT-SAINT-AIGNAN

MOULINEAUX  
OISSEL  
ORIVAL  
PETIT-COURONNE  
PETIT-QUEVILLY  
QUEVILLON  
ROUEN  
SAHURS  
SAINT-AUBIN-CELLOVILLE  
SAINT-AUBIN-LÈS-ELBEUF  
SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY  
SAINTE-MARGUERITE-SUR-DUCLAIR  
SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE  
SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE  
SAINT-PIERRE-LÈS-ELBEUF  
SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN  
SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL  
TOURVILLE-LA-RIVIÈRE  
LE TRAIT  
VAL-DE-LA-HAYE  
YAINVILLE  
YMARE

FACTURE 120 M3							Décomposition de la facture			
		2021		2022				2021	2022	
Décomposition de la facture d'Eau 120 m3		Tarifs 2021 en € HT /m3	Montant 2021 en €	Tarifs en € HT /m3	Montant 2022 en €	Evolution tarifs entre 2021 et 2022 en %		%	%	
MRN	<b>Total EAU en € (abonnement et consommation)</b>		169,28		173,51	2,5%				
	Abonnement (part fixe)		34,95		35,83	2,5%	7,7%	7,8%		
	Consommation (part variable)	De 0 à 40 m3/an	0,9472	37,89	0,9709	38,84	2,5%			
		De 41 à 100 m3/an	1,1327	67,96	1,1610	69,66	2,5%			
		De 101 à 120 m3/an	1,4238	28,48	1,4594	29,19	2,5%			
	Total consommation (part variable)		134,33		137,69	2,5%	29,7%	29,9%		
Redevance d'assainissement collectif (en € HT/m3)		1,3845	166,14	1,4191	170,29	2,5%	36,8%	37,0%		
<b>I. Partie revenant à la Metropole Rouen Normandie</b>			335,42		343,80	2,5%	74,3%	74,6%		
AESN	Redevance pour MODERNISATION AESN	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,0%	4,9%	4,8%		
	Redevance pour POLLUTION de l'eau AESN 0,42 en €/ m3	0,4200	50,40	0,4200	50,40	0,0%	11,2%	10,9%		
	Redevance prélèvement m3 AESN	0,1000	12,00	0,1000	12,00	0,0%	2,7%	2,6%		
	<b>II. Partie revenant à l'Agence de l'Eau</b>			84,60		84,60		18,7%	18,4%	
<b>Total facture HT 120 m3</b>			420,02		428,40	2,0%	93,0%	93,0%		
ETAT	TVA 5,5%*		12,74		12,98	1,8%				
	TVA 10%**		18,83		19,25	2,2%				
	<b>III. Part revenant à l'Etat (total TVA)</b>			31,58		32,22		7,0%	7,0%	
<b>Total facture TTC 120 m3</b>			451,59		460,63	2,0%	100,0%	100,0%		

\* soumis à TVA de 5,5%: total eau, redevance prélèvement, redevance lutte contre pollution  
 \*\* soumis à TVA de 10% : redevance modernisation et assainissement



Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le



ID : 076-200023414-20221116-C2022\_0664-DE

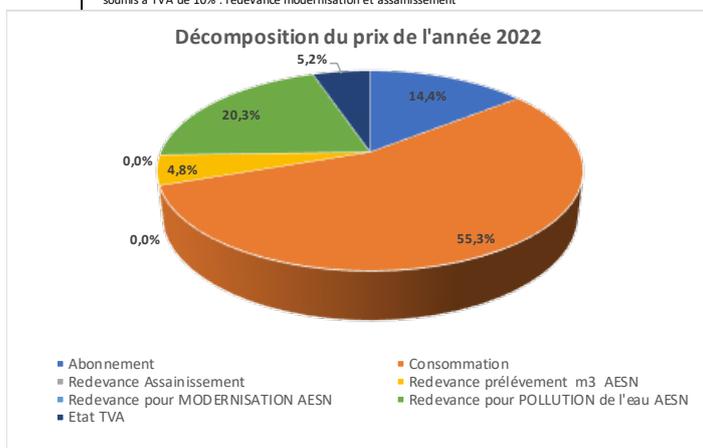
# **ÉVOLUTION FACTURE EAU Communes classées en zone de pollution renforcée et en système d'assainissement non collectif**

**YVILLE-SUR-SEINE**

FACTURE 120 M3							
		2021		2022			
Décomposition de la facture d'Eau 120 m3		Tarifs 2021 en € HT /m3	Montant 2021 en €	Tarifs en € HT /m3	Montant 2022 en €	Evolution tarifs entre 2021 et 2022 en %	
MRN	Total EAU en € (abonnement et consommation)		169,28		173,51	2,5%	
	Abonnement (part fixe)		34,95		35,83	2,5%	
	Consommation (part variable)	De 0 à 40 m3/an	0,9472	37,89	0,9709	38,84	2,5%
		De 41 à 100 m3/an	1,1327	67,96	1,1610	69,66	2,5%
		De 101 à 120 m3/an	1,4238	28,48	1,4594	29,19	2,5%
Total consommation (part variable)		134,33		137,69	2,5%		
	Redevance d'assainissement collectif (en € HT/m3)				-		
	<b>I. Partie revenant à la Metropole Rouen Normandie</b>		169,28		173,51	2,5%	
AESN	Redevance pour MODERNISATION AESN						
	Redevance pour POLLUTION de l'eau AESN 0,42 en €/ m3	0,4200	50,40	0,4200	50,40	0,0%	
	Redevance prélèvement m3 AESN	0,1000	12,00	0,1000	12,00	0,0%	
	<b>II. Partie revenant à l'Agence de l'Eau</b>		62,40		62,40		
<b>Total facture HT 120 m3</b>			<b>231,68</b>		<b>235,91</b>	<b>1,8%</b>	
ETAT	TVA 5,5%*		12,74		12,98	1,8%	
	TVA 10%**		-		-		
	<b>III. Part revenant à l'Etat (total TVA)</b>		12,74		12,98		
<b>Total facture TTC 120 m3</b>			<b>244,42</b>		<b>248,89</b>	<b>1,8%</b>	

Décomposition de la facture		
	2021	2022
	%	%
	14,3%	14,4%
	55,0%	55,3%
	69,3%	69,7%
	20,6%	20,3%
	4,9%	4,8%
	25,5%	25,1%
	94,8%	94,8%
	5,2%	5,2%
	100,0%	100,0%

\* soumis à TVA de 5,5%: total eau, redevance prélèvement, redevance lutte contre pollution  
 \*\* soumis à TVA de 10% : redevance modernisation et assainissement



Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le



ID : 076-200023414-20221116-C2022\_0664-DE

## **ANNEXE II**

# **Bilan éducation eau**



# Programmes pédagogiques

## Eau - Bilan 2021

### Des programmes pédagogiques destinés aux scolaires et périscolaires

<p>Les programmes pédagogiques sur l'eau, proposés par la Métropole, peuvent s'intégrer dans les classes d'eau des enseignants, aidées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.</p> <p>Il est à noter qu'un appel à projets relatif à la préservation de la ressource en eau et au jardinage durable</p>	<p>est lancé chaque année. Jusqu'à 6 projets d'école sont sélectionnés. Les animateurs de l'éducation à l'environnement de la Métropole accompagnent les élèves et les enseignants dans la mise en œuvre de leurs objectifs tout au long de l'année scolaire.</p>
--	---

### Les programmes d'accompagnement

#### 1/ Animation scolaire « Nos consommations d'eau » (cycle 3 et périscolaire)

##### Objectifs

- Prendre conscience des différentes utilisations que l'on fait de l'eau et des quantités d'eau consommées par un foyer - Connaître les produits respectueux de l'eau et leurs caractéristiques
- Comprendre l'effet des produits qui polluent l'eau
- Prendre conscience des inégalités face à la ressource
- Connaître les dispositifs d'épuration de l'eau
- Identifier et comprendre les gestes respectueux de l'eau - Connaître les acteurs de l'eau

##### Contenu

- Animation « consommation d'eau » en classe
- Visite d'une usine de traitement d'eau potable- Une enquête sur les consommations d'eau et son gaspillage au sein de l'école
- Visite d'une station d'épuration

**17 animations en classe ont été réalisées pour 411 élèves**

**6 visites des usines de traitement d'eau potable pour 166 élèves**

**Sur le même programme nous avons également sensibilisé 50 personnes en situation de précarité**



## 2/ Animation scolaire « cycle de l'eau » en classe

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître le cycle naturel de l'eau et ses variantes</li> <li>- Comprendre la complexité de la circulation de l'eau dans la nature</li> <li>- Comprendre la notion de bassin versant</li> <li>- Connaître et observer différents états de l'eau</li> <li>- Comprendre ce qui les fait passer de l'un à l'autre</li> <li>- Connaître les acteurs de l'eau</li> </ul>	<b>18 animations en classe ont été réalisées pour 374 élèves</b>
------------------	--	--

## 3/ Animation scolaire « parcours d'une goutte d'eau sale » en classe

### Objectifs

- Connaître le parcours des eaux usées
- Savoir comment éviter de polluer les eaux
- Connaître les acteurs de l'eau

**7 animations en classe ont été réalisées pour 191 élèves**

### L'appel à projet scolaire « L'eau dans l'école »

Ce programme pédagogique, lorsqu'il a été mis en œuvre en Afrique a rencontré un franc succès. Il s'appuyait alors sur les projets de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et l'assainissement soutenus par la MRN. L'appel à projet n'ayant pas été reconduit, aucun projet d'adduction d'eau et d'assainissement n'a été financé par la MRN en 2019. Afin de poursuivre la coopération pédagogique, la Métropole souhaite mettre à disposition ce programme pédagogique auprès d'un plus grand nombre d'ONG, notamment celles qui mènent des projets soutenus par l'AESN sous forme numérique avec une formation des membres des ONG pour l'utilisation des outils pédagogiques. Du fait de la crise, pas de diffusion pour 2021.

### Les Fabuleuses aventures de la Seine : Parcours pédagogique

La Métropole Rouen Normandie a développé, en collaboration avec le conseiller pédagogique des sciences de la DSDEN (Direction des services départementaux de l'éducation nationale) et de nombreux partenaires, le programme pédagogique complet "Les Fabuleuses Aventures de la Seine" sur les thématiques et les enjeux de ce fleuve emblématique et de son territoire : la Seine.

La pédagogie employée propose aux élèves une découverte de leur environnement proche, de manière ludique et coopérative. Il est possible de travailler sur une ou plusieurs thématiques (l'eau, l'assainissement, l'histoire et la géographie du territoire, la biodiversité locale, l'art et le patrimoine...) qui sont toutes étudiées en adéquation avec les programmes scolaires.

Ce programme est destiné aux enseignants des classes de CM1 à la 6ème du territoire de la Métropole Rouen Normandie.

**3 animations ont été réalisées pour 150 personnes.**

## 4/ Appel à Projet Jardinage Durable pour les écoles maternelles et primaires

### Objectifs des actions

#### Connaissances

- Appliquer et comprendre les pratiques éco-responsables au jardin potager
- Être conscient des dangers des pesticides en préconisant la lutte biologique
- Stimuler l'intérêt pour la nature et la préservation de l'eau
- Connaître et comprendre l'importance des saisons au jardin

#### Compétences

- Être conscient de l'importance de la biodiversité dans le jardin et savoir la protéger
- Être capable d'analyser les caractéristiques d'un terrain
- Savoir choisir les plantes adaptées au sol et au climat
- Connaître et savoir utiliser les outils de jardin

#### Comportements

- Adopter une attitude éco-citoyenne
- Participer à la protection de l'environnement
- Être capable de s'orienter vers une alimentation saine
- Favoriser le travail collectif

### Contenu du module jardinage :

- Des animations en classe et au jardin avec l'éco-ambassadeur de la Métropole,
- Des sensibilisations aux pratiques du jardinage durable destinées aux enseignants,
- Des fiches pédagogiques d'aide pour les enseignants concernant les différentes thématiques abordées,
- Dotation d'un composteur et d'un récupérateur d'eau de pluie (après accord de la Mairie),
- Une visite d'un jardin ouvrier organisée au cours de l'année scolaire



**6 écoles retenues pour l'organisation de 24 ateliers en 2021. 566 élèves sensibilisés, aucune formation pour les enseignants. (2 années scolaires)**

Photo n°1 : plantations dans un jardin

Photo n°2 : planning des tâches à réaliser au jardin

## 5/ Stand grand public « bar à eau »

### Objectifs

- Comprendre que l'eau de robinet est de qualité
- déconstruire les préjugés autour de l'eau distribuée par la Métropole

**16 animations grand public réalisées pour 754 personnes.**

## 6/ Ramassages déchets

La Métropole accompagne l'organisation de ramassages déchet en bord de Seine en fournissant des kits de ramassage ; gants, sacs, pinces etc.

Dans le cadre de la journée mondiale des océans (8 juin) la Métropole organise, en partenariat avec les associations mobilisées sur ce sujet, des ramassages déchets en bord de Seine, à vocation pédagogique : l'objectif est de sensibiliser à l'impact des pollutions terrestres, et notamment plastiques, sur les milieux aquatiques. En 2021 plus de 20 ramassages de déchets ont été organisés par la métropole, mobilisant plus de 1500 personnes.

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le



ID : 076-200023414-20221116-C2022\_0664-DE

# **ANNEXE III**

## **Agence de l'eau**

**Édition 2022**  
CHIFFRES 2021

# L'agence de l'eau

## vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité ou la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m<sup>3</sup> en 2021.

Les composantes du prix de l'eau :

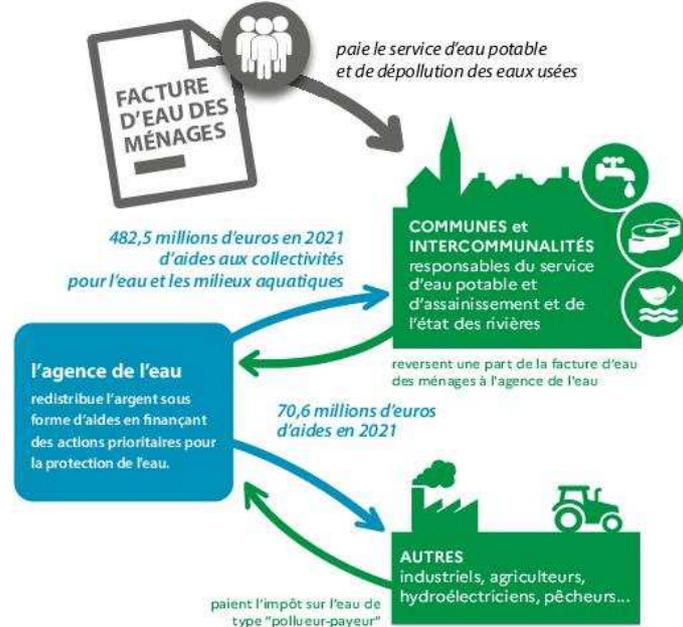
- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :

[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Source : [www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA\\_video.mp4](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4)

Source : Agence de l'eau Seine-Normandie  
Étude sur le prix de l'eau - 2021



Les montants d'aide indiqués sont hors Plan de Relance, plan financé par les crédits de l'Etat (63,9 millions d'euros) et non par les redevances de l'agence de l'eau.

### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 693 millions d'euros dont plus de 589 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

#### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)\*



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions ou avances remboursables) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

#### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021)\*



## ACTIONS AIDÉES

### PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2021

L'année 2021 est la troisième année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

#### EN 2021...



\* MAEC: mesures agro-environnementales et climatiques / BIO: pour agriculture biologique / PSE: paiement pour services environnementaux

#### DES AIDES RENFORCÉES POUR MIEUX GÉRER LES EAUX PLUVIALES

Dès janvier 2022, les modifications apportées au programme « Eau & Climat » de l'agence de l'eau visent notamment à accélérer la gestion des eaux de pluie par les collectivités.

Un objectif est d'augmenter les surfaces non imperméabilisées: parkings végétalisés, revêtements poreux, espaces verts en creux, noues, jardins de pluie, toitures végétalisées... Il s'agit donc de redonner de la « perméabilité » aux surfaces partout où cela est possible.

En effet, favoriser l'infiltration des eaux de pluie, en pleine terre si possible, là où elles tombent, apporte de nombreux avantages à la collectivité: moindre risque de ruissellement et d'inondation, rafraîchissement des villes, réduction de la pollution de l'eau par lessivage des sols, création d'espaces favorables à la biodiversité.

Les aides de l'agence de l'eau, jusqu'à 80 % du montant retenu des travaux, sont attribuées par m<sup>2</sup> à aménager.

#### LES COLLECTIVITÉS, ACTRICES MAJEURES DE LA POLITIQUE DE L'EAU

De l'occupation du territoire à la gestion des infrastructures au quotidien, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 (SDAGE) fixe un cap pour une meilleure gestion de l'eau et pour des territoires plus résilients, en recommandant des outils ou des bonnes pratiques à mobiliser, notamment:

- végétaliser la ville;
- mieux protéger les captages destinés à l'eau potable;
- protéger ou restaurer les milieux humides et le lit majeur des cours d'eau pour une meilleure résilience locale face au changement climatique;
- sur le littoral, gérer la bande côtière en s'appuyant sur les services rendus par les espaces naturels pour absorber la montée de la mer.

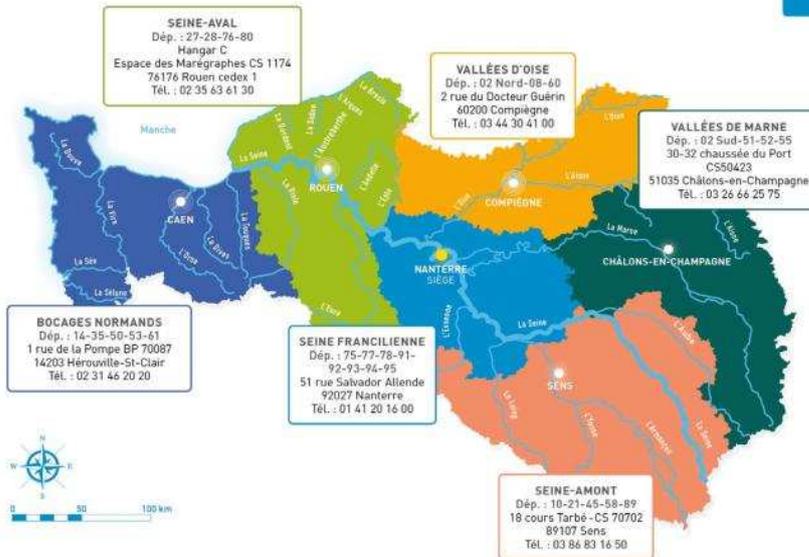
## VOS INTERLOCUTEURS

### SIÈGE

51, rue Salvador Allende  
92027 Nanterre Cedex  
Tél. : 01 41 20 16 00  
seinenormandie.communication@aesn.fr

### DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



**L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie**  
Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>2</sup>, soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

### L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

**ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE à L'eau**  
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

[eau-seine-normandie.fr](http://eau-seine-normandie.fr)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**AGENCE  
eau  
seine  
NORMANDIE**



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site [enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le



ID : 076-200023414-20221116-C2022\_0664-DE

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le



ID : 076-200023414-20221116-C2022\_0664-DE

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le



ID : 076-200023414-20221116-C2022\_0664-DE

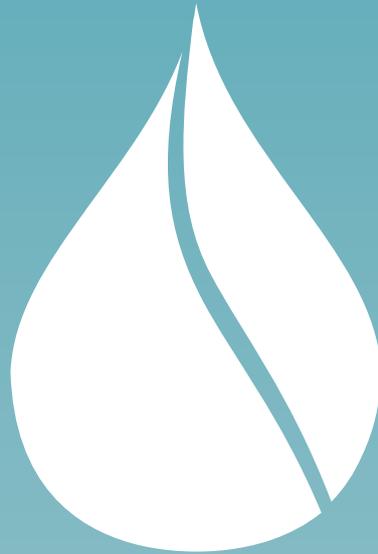
Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le



ID : 076-200023414-20221116-C2022\_0664-DE



eau  
métropole  
ROUENORMANDIE

**Ma Métropole**

metropole-rouen-normandie.fr

**0 800 021 021**

Service & appel gratuits

**Métropole Rouen Normandie**

Le 108

108 Allée François Mitterrand

CS 50589

76006 ROUEN CEDEX

Tél. 02 35 52 68 10 - Fax 02 35 52 68 59

**[www.metropole-rouen-normandie.fr](http://www.metropole-rouen-normandie.fr)**